



Le Groupe de Recherche Rhône-Alpes sur les Infrastructures et l'Eau est une association créée en 1985. Elle compte à ce jour deux cents soixante membres publics et privés qui interviennent régulièrement au sein de l'association. Ses principaux partenaires sont le Grand Lyon, l'Agence de l'Eau RM&C, la DREAL, la Région Rhône-Alpes et le CERTU.

SES FONCTIONS

- la mise en relation des professionnels de la gestion de l'eau et de l'assainissement, notamment sur la région Rhône-Alpes
- la mobilisation des équipes de recherche sur des sujets nécessitant des compétences multiples et la valorisation des résultats de recherche
- la diffusion de l'information

DES MODES D'ACTION DIVERSIFIÉS

- l'animation de réseaux et de groupes de travail
- l'organisation de séminaires, journées d'information et conférences
- la rédaction d'ouvrages techniques, scientifiques ou de sensibilisation

DES THÈMES DE REFLEXION

- la gestion durable des eaux urbaines par temps de pluie et les techniques alternatives
- la gestion intégrée des cours d'eau en milieu urbain et périurbain
- l'application de la réglementation en assainissement : assainissement non collectif, autosurveillance des réseaux d'assainissement, gestion des rejets non domestiques au réseau d'assainissement, sous produits de l'assainissement, ...

L'ADHÉSION AU GRAIE permet :

- d'être informé systématiquement des activités de l'association
- de bénéficier de tarifs préférentiels sur les manifestations ouvertes à tous
- de participer à la définition des actions de l'association afin qu'elles répondent au mieux à vos besoins

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à nous contacter ou à consulter notre site internet www.graie.org

L'animation régionale est soutenue notamment sur cette thématique par :



5^{ÈME} JOURNÉE D'ÉCHANGES RÉGIONALE

Autosurveillance des réseaux d'assainissement

Définition des objectifs

Connaissance du système

Exploitation des données



RESEAU REGIONAL D'ECHANGES
AUTOSURVEILLANCE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Jeudi 25 mars 2010 de 9h30 à 16h45
HOTEL DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE LYON
20 rue du lac , Lyon 03 (69)

L'autosurveillance des réseaux d'assainissement

"En application de l'article L. 214-8 du code de l'environnement et de l'article R. 2224-15 du code général de collectivités territoriales, les communes mettent en place une surveillance des systèmes de collecte des eaux usées et des stations d'épuration en vue d'en maintenir et d'en vérifier l'efficacité" (article 17 de l'arrêté ministériel du 22 juin 2007).

La Directive européenne sur le traitement des eaux résiduaires urbaines (ERU), ainsi que les lois et codifications françaises, ont institué le principe de surveillance des systèmes d'assainissement et chargent les collectivités locales de cette mission.

La LEMA, l'arrêté du 22 juin 2007, la circulaire du 15 février 2008 confirment cette mission et imposent de façon très précise à la collectivité les actions à mettre en œuvre pour assurer le respect de ces obligations.

Au-delà de son caractère obligatoire, l'autosurveillance constitue un **outil pour optimiser la gestion des systèmes d'assainissement**. En effet sa mise en place fournit l'occasion aux collectivités et à leurs services de se pencher sur le fonctionnement de leurs réseaux et, en fonction des conclusions, de se poser la question du niveau d'information qu'elles souhaitent obtenir et des outils à mettre en place (modélisation, inspections de réseaux ...).

Mais, la mise en place de l'autosurveillance reste progressive et plus avancée sur les grosses collectivités. A l'évidence, les difficultés sont d'ordres méthodologiques, techniques et financiers. Elle nécessite une analyse fine (définition claire des objectifs de la collectivité) et des choix quant aux points à instrumenter, aux paramètres et aux techniques de suivi ; elle génère de nombreuses données dont l'exploitation à des fins réglementaire et technique est relativement complexe.

Réseau régional

Afin de répondre **aux besoins d'échange d'expériences et d'informations** des collectivités sur cette thématique, le GRAIE a mis en place depuis 2006 un réseau régional d'échanges. Son objectif est de mettre en relation les différents acteurs de l'autosurveillance et, au-delà des contacts et échanges informels, de leur permettre de mutualiser leurs connaissances et compétences et les aider à formaliser et transmettre leur expérience.

Deux niveaux d'échanges et d'apports d'informations sont proposés au sein du réseau :

- Une **journée d'échanges régionale annuelle**, destinée à l'ensemble des acteurs concernés.
- Des réunions en **groupe de travail** restreint, rassemblant 3 à 4 fois par an des experts et des exploitants ayant déjà mis en place l'autosurveillance.

Ce groupe a déjà établi des éléments d'aide aux collectivités : organigramme, CCTP commenté, fiches techniques et méthodologiques. Les documents produits ainsi que les différents retours d'expériences présentés lors des journées d'échanges précédentes sont mis à la disposition de tous sur notre site internet www.graie.org.

Journée d'échanges

Cette cinquième journée d'échanges s'adresse aux acteurs déjà engagés dans l'autosurveillance, mais aussi aux collectivités qui doivent la mettre en place.

Elle est l'occasion de restituer quatre années de travail du groupe, de faire un éclairage réglementaire, de présenter les stratégies et démarches retenues par différentes collectivités et enfin, de mobiliser des experts français.

PROGRAMME

ACCUEIL	09h30
Ouverture Claude PRESLE, Directeur adjoint - Direction de l'eau du GRAND LYON	10h00
Présentation des travaux du groupe régional Elodie BRELOT, Graie	10h10
État des lieux de la mise en place de l'autosurveillance sur le bassin RM&C et éclairages sur les prochaines avancées réglementaires Lionel MERADOU, Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse	10h30
Mise en œuvre de l'autosurveillance réseaux	
Qualifications des besoins des collectivités Méthodologie d'aide à la définition d'objectifs Lionel MERADOU, Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse	10h45
Exemples de mise en œuvre pratique de l'autosurveillance permanente par un syndicat Retour d'expériences du SYndicat pour la Station d'Épuration de Givors (69) Frédéric DELEGUE, SYSEG - Olivier MASQUIDA, COMA	11h00
Exemple de mise en œuvre "Flash" de l'autosurveillance Moyennes et petites collectivités Retours d'expériences de la Communauté de Communes du Massif du Vercors (38) et du SIVOM des services du Canton de Vernoux Vivarais (07) Pascal ARNAUD, Responsable technique de la CCMV Jérôme DE BENEDITTIS, Veolia eau	11h30
DEJEUNER	12h00
Connaissance du système d'assainissement et métrologie	
Prélèvements et stratégie d'échantillonnage Exemples pratiques - simulations Yvan BERANGER, GRAIE / INSA LGCIE Jean-Luc BERTRAND-KRAJEWSKI, INSA LGCIE	14h00
Fonctionnement hydraulique et équipement des déversoirs d'orage Gislain LIPEME-KOUI, INSA LGCIE	14h30
Gérer et faire parler les données	
Mise en œuvre du diagnostic permanent et valorisation des données Retour d'expérience de la ville de Roanne (42) Claire POMARAT, Pascal PETIT, Roannaise de l'eau Olivier CHAPUT, Lyonnaise des eaux	15h00
Gestion patrimoniale des réseaux et autosurveillance Frédéric CHERQUI, INSA LGCIE	15h30
Schéma directeur, autosurveillance et diagnostic permanent : outils et éléments de transition vers la gestion patrimoniale Retour d'expérience Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard (25) Services Techniques de la CAPM* - Silvère CAMPONOVO, Veolia eau	16h00
Discussions, échanges	16h30
FIN DE JOURNEE	16h45

* intervenant à confirmer

BULLETIN DE PARTICIPATION

JEUDI 25 MARS 2010

HÔTEL DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE LYON (69)

POUR VOUS INSCRIRE

- FORMULAIRE EN LIGNE DISPONIBLE SUR LE SITE DU GRAIE

http://www.graie.org/graie/formulaires/form_autosuv/formulaire.php

OU

- bulletin ci-après à imprimer pour un retour par fax/courrier

COORDONNÉES

Si vous le souhaitez, vous pouvez simplement agraffer votre carte de visite

Mr Mme Melle

Nom :

Prénom :

Titre :

Organisme :

Adresse :

Code Postal. : Ville :

Tél. : Fax :

Mél :

PARTICIPATION

Participera à la journée d'échanges

Participera au déjeuner

Ne participera pas à la journée d'échanges

Souhaite prendre part aux prochaines journées

INSCRIPTION

Frais d'inscription : (documents et déjeuner inclus)

Tarif membre du Graie : 45 € €
 Tarif non membre : 80 € €

Adhésion au GRAIE : L'adhésion au Graie n'est pas obligatoire pour participer. Ces journées d'échanges font partie des activités associatives; les membres ne prennent en charge que les frais directs (déjeuners et reproduction des documents)

Souhaite adhérer au GRAIE en tant que

Personne physique : 53 € x soit €

Personne morale :

Petites structures 105 € €

(Structures de 3 salariés au plus ou collectivités de moins de 1000 habitants)

Autres 397 € €

Souhaite des compléments d'information sur l'adhésion au GRAIE

TOTAL : €

ATTESTATION

Facture demandée en exemplaires, adressée :

Au participant

Au service comptabilité

Autre (préciser) :

Attestation de présence souhaitée

Bulletin de participation à retourner au GRAIE **avant le 17 mars 2010**
accompagné obligatoirement d'un chèque à l'ordre du GRAIE ou d'un bon de commande (administratif uniquement).
Un email de confirmation d'inscription ainsi qu'un plan d'accès vous seront retournés.
Une facture vous sera retournée à l'issue de la journée

● Tel : 04 72 43 83 68 ● Fax : 04 72 43 92 77 ●
BP 52132 - 69603 Villeurbanne cedex ● inscription@graie.org

Conditions d'annulation : à compter **du 17 mars**, l'inscription reste due et les documents remis aux participants seront envoyés systématiquement.